



**Collège Saint Simon**  
**Toulouse**

## RENTREE ANNEE SCOLAIRE 2023-24

Collège Saint Simon 7, rue Micheline Ostermeyer  
31100 TOULOUSE

05.34.27.63.50

0313080e@ac-toulouse.fr

Madame, Monsieur,

Une nouvelle rentrée scolaire se prépare pour votre enfant au collège St Simon. Les futurs 6emes vont découvrir leur nouvel établissement, alors que les 5emes, 4emes et 3emes vont y poursuivre leur scolarité, débutée en cette année d'ouverture.

### Dates de rentrée au collège

- **Classes de 6<sup>e</sup> : Le lundi 4 septembre de 8h15 à 16h50**
- **Classes de 5<sup>e</sup> : Le mardi 5 septembre de 8h15 à 16h50**
- **Classes de 4<sup>e</sup> et de 3e : Le mardi 5 septembre 2022 de 9h10 à 16h50**

Les classes de 6<sup>e</sup> sont libérées de cours le mardi 5 septembre. Les classes de 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> sont libérées le 4 septembre.

Début des cours selon l'EDT habituel pour tous les niveaux le **mercredi 6 septembre à partir de 8h10**.

#### **1. Réunions de rentrée**

Des réunions de rentrée seront organisées, par niveaux, durant le mois de septembre. Elles vous permettront de faire connaissance avec les équipes pédagogiques en charge de la classe de votre enfant. Ces réunions auront lieu :

- **Le mardi 12 septembre à 17h30 pour les classes de 6eme et de 4eme**
- **Le jeudi 14 septembre à 17h30 pour les classes de 5eme et de 3eme**

Votre présence à cette réunion est très importante, pour prendre connaissance des attentes des enseignants et des enjeux de l'année scolaire.

#### **2. Règlement intérieur**

Il sera joint dans le carnet de correspondance, qui sera remis aux élèves à la rentrée. Le préambule rappelle les fondements de la vie au collège : « *Le collège est un lieu d'enseignement, d'éducation et d'apprentissage de la vie en société. Il est fondé sur les valeurs de l'Ecole de la Nation : l'Egalité, la Liberté et la Fraternité et le principe de la Laïcité. Futur citoyen responsable, chaque élève doit connaître ses droits et ses devoirs actuels dans son établissement d'inscription. Doivent être respectés le droit à l'éducation et l'obligation d'assiduité, le principe de neutralité religieuse, politique et idéologique, l'égalité de tous, tout en luttant contre les discriminations de fortune, de nationalité, de sexe et de situation de handicap. Comme dans la société, au sein de l'établissement, élèves et parents, personnels et partenaires associés ont des devoirs et des droits individuels et collectifs. Par son inscription, l'élève prend l'engagement de respecter et faire respecter les règles de vie au collège* ». **Il devra être lu et signé** par les responsables légaux mais aussi par l'élève. Cette signature aura valeur d'engagement.

### **3. Transports scolaires**

Le Conseil départemental accorde la gratuité des transports scolaires aux élèves qui habitent à plus d'un kilomètre de l'établissement où ils sont affectés. Pour toute inscription ou renouvellement, se connecter dès maintenant à l'adresse suivante : <https://www.haute-garonne.fr/aide/transports-scolaires-gratuit-ou-tarif-reduit>. (Contact téléphonique : 0 800 011 593).

### **4. Aide à la restauration scolaire et bourses**

Vous pouvez bénéficier, sous condition de ressources, d'une aide financière du Conseil Départemental pour le règlement de la cantine. La demande peut être saisie en ligne, dès maintenant, à l'adresse suivante : <https://ars.college.haute-garonne.fr>. Une plateforme d'assistance téléphonique est à votre disposition tout l'été au 0 801 801 808 (service et appel gratuits) du lundi au vendredi de 8h30 -12h15 et de 13h30 à 17h00.

Les demandes de bourses de collège se feront courant septembre auprès du secrétariat de gestion de l'établissement. Vous serez informés des modalités par le biais du carnet de correspondance. Le ministère de l'Éducation nationale met à votre disposition un simulateur pour vous permettre de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse d'Etat. Il est disponible à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R44329>

### **5. Fournitures scolaires et manuels scolaires**

La liste des fournitures vous a été donnée au moment de l'inscription. Un exemplaire sera disponible sur l'ENT de l'établissement. Concernant les manuels, le collège prête gratuitement les livres. Les familles en sont responsables. En cas de perte ou d'usure anormale, il vous sera demandé une somme représentant la valeur de remplacement.

### **6. Assurances**

Si vous n'avez pas pu nous remettre l'attestation d'assurance au moment de l'inscription, il faudra impérativement le faire la semaine de la rentrée, auprès du professeur principal de la classe.

### **7. Association sportive, Foyer Socio-Educatif**

Le planning des activités proposées par l'association sportive sera distribué à la rentrée, après une campagne d'informations.

Le bulletin d'adhésion au FSE est joint au dossier d'inscription.

### **8. Infirmière, psychologue de l'Éducation nationale, assistantes sociales**

Les permanences au sein de l'établissement vous seront communiquées à la rentrée.

### **9. Certificats de scolarité**

La distribution se fera courant septembre. 3 exemplaires vous seront remis, il ne sera pas délivré de photocopies au cours de l'année scolaire.

Benoist Couliou



